
Assemblée communale du 24 mai 2016

Présidence : M. Cédric Péclard, Syndic

Scrutateurs : MM. Frédéric Fontaine et Patrick Maendly

Présents : 71 (selon liste des présences)

Excusé(s) : Mmes Josette Grognez, Rosa Imfeld, Gisèle Juon, MM. Felix Baertschi, Christian Bangerter, Claude Berger, Pierre Baeriswyl et Pierre Maendly

A 20h00, M. le Président ouvre l'assemblée et souhaite la plus cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

Pour cette première assemblée de la nouvelle législature, présentation est faite des nouveaux membres du Conseil communal qui ont été assermentés le 16 avril dernier. Le nouveau Conseil communal s'est constitué de la manière suivante :

Cédric Péclard, syndic, dicastère de l'administration

Jacques Rey, vice-syndic, dicastère du service des eaux et de la déchetterie

Jean Juon, dicastère de l'édilité, de l'ordre public et du feu

Fabrice Maendly, dicastère des bâtiments, de la santé et du social

Alain Klaus, dicastère de l'épuration et des forêts

Sébastien Banderet, dicastère de l'enseignement et des finances

Patrik Fehlmann, dicastère de l'aménagement, des constructions et de l'accueil extrafamilial

Cette assemblée a été convoquée par la Feuille Officielle N° 19 du 13 mai 2016, par affichage aux piliers publics par envoi à tous les ménages.

Aucune remarque n'étant formulée concernant le mode de convocation, cette assemblée est valablement constituée et apte à délibérer.

M. le Président donne connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2015
2. Comptes 2015
 - 2.1. Fonctionnement
 - 2.2. Investissement
 - 2.3. Rapport de l'organe de révision et de la Commission financière
 - 2.4. Approbation
3. Approbation de la modification des articles 3, 25 et 27 al. 1 des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos
4. Mode de convocation des assemblées communales pour la période 2016-2021
5. Election de la commission financière pour la période 2016-2021
6. Election de la commission d'urbanisme pour la période 2016-2021
7. Election de la commission des naturalisations pour la période 2016-2021
8. Octroi au Conseil communal d'une délégation de compétence pour transactions immobilières avec limite à Fr. 150'000.- par objet pour la période 2016-2021
9. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 2015

Ce procès-verbal étant joint à la convocation, M. le Président demande s'il y a des remarques ou des demandes de renseignements.

M. Hubert Pidoux se demande pourquoi le montant global concernant la dépense pour la location des trois salles de classe de Montet n'a pas été identique lors des deux décisions prises par l'assemblée sur le sujet soit Fr. 1'550'000.- au budget 2014 et Fr. 1'400'000.- au budget 2016.

M. le Président explique que le montant voté au budget 2014 soit Fr. 39'000.- pour une location de 6 mois en 2014 pendant 20 ans était estimatif du moment qu'aucun prix définitif n'avait été arrêté avec les propriétaires pour le contrat de bail vu que le projet de construction était à l'enquête publique. Le montant finalement accepté par décision spéciale lors de l'assemblée du 15 décembre 2015 correspond au contrat de bail signé soit Fr. 70'000.- par an durant 20 ans pour un investissement total de Fr. 1'400'000.-.

M. Hubert Pidoux s'interroge sur l'information donnée aux citoyens concernant la réalisation des ces trois salles de classe.

M. le Président précise que les citoyens ont été informés sur le projet lors de l'assemblée communale du 17 décembre 2013 dans le cadre de la présentation du budget de fonctionnement 2014.

M. Hubert Pidoux s'enquiert de la largeur du futur chemin piétonnier de la Léchère.

M. le Président informe qu'il ne la connaît pas précisément du moment qu'il n'est pas réalisé.

La parole n'étant plus demandée, le procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2015 est accepté à l'unanimité des membres présents moins une abstention.

2. Comptes 2015

2.1 Fonctionnement

Lecture est donnée par M. Sébastien Banderet de la récapitulation des comptes de fonctionnement 2015 qui se présente comme suit :

RECAPITULATION COMPTES DE FONCTIONNEMENT	Comptes 2015	
	Dépenses	Recettes
TOTAUX FONCTIONNEMENT	4'971'656.61	4'979'415.94
ADMINISTRATION	457'610.75	116'722.25
ORDRE PUBLIC	80'294.35	42'654.25
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	1'407'950.08	
CULTE, CULTURE ET LOISIRS	26'165.45	
SANTE	427'665.15	3'869.25
AFFAIRES SOCIALES	555'300.60	22'554.35
TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	225'414.25	5'429.00
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	688'638.85	655'819.30
ECONOMIE	11'578.05	
FINANCES ET IMPOTS	1'091'039.08	4'132'367.54
Excédents recettes fonctionnement	7'759.33	

2.2 Investissements

Lecture est donnée par M. Sébastien Banderet de la récapitulation des comptes des investissements 2015 qui se présente comme suit :

RECAPITULATION COMPTES DES INVESTISSEMENTS	Comptes 2015	
	Charges	Produits
TOTAUX INVESTISSEMENT	289'714.75	636'118.60
ENSEIGNEMENT ET FORMATION	214'241.50	137'985.10
PROTECTION+AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	15'000.00	67'560.00
FINANCES ET IMPÔTS	60'473.25	430'573.50
Excédents produits investissement	346'403.85	

Il demande s'il y a des questions à ce sujet ou des demandes de renseignements.

Au vu de l'augmentation considérable de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (différence d'environ Fr. 110'000.- entre le budget et les comptes 2015), M. André Michel demande si de nouvelles entreprises se sont implantées sur le territoire communal.

M. Sébastien Banderet répond que non. Cette différence est due aux augmentations des bénéfices de plusieurs sociétés installées sur la commune.

2.3 Rapport de l'organe de révision et de la commission financière

Rapport de l'organe de révision

M. le Président donne lecture des conclusions du rapport de l'organe de révision qui recommande à l'assemblée l'approbation des comptes 2015.

Rapport de la commission financière

La commission financière s'est réunie le 10 mai 2016 pour examiner le rapport de révision de la comptabilité 2015 établi par la fiduciaire Fiduconseils SA. Elle a constaté que les comptes de fonctionnement bouclent avec un bénéfice de Fr. 7'759.33 et que les comptes d'investissement présentent un excédent de produits de Fr. 346'403.85. Sur la base de ces éléments, elle approuve les conclusions du rapport de l'organe de révision et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2015 tels que présentés.

2.4 Approbation des comptes 2015

Les comptes de fonctionnement et des investissements 2015 sont acceptés, à l'unanimité, par l'assemblée.

3. Approbation de la modification des articles 3, 25 et 27 al. 1 des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos

Les délégués de l'Association ont décidé de répondre à la nécessité d'accueillir 400 élèves supplémentaires à l'horizon 2020-2025 et 150 élèves supplémentaires après 2030 par la création d'un troisième site à Cugy.

L'article 3 des statuts mentionne les lieux dans lesquels le CO de la Broye exploite ses écoles. Il s'agit dès lors d'ajouter le lieu du troisième site en l'occurrence Cugy à Estavayer-le-Lac et Domdidier.

Il a également été nécessaire de revoir le mode de répartition des investissements dès lors qu'aucune commune n'allait se porter candidate sachant qu'elle devait supporter le 50% de l'investissement, tel que l'exige l'actuel article 25 des statuts. Il est proposé que le montant des investissements à la charge de l'Association est réparti à raison de 15% à

charge de la commune dans laquelle se situe l'investissement, le solde étant ensuite réparti entre toutes les communes au prorata de leur population légale.

La limite d'emprunt actuelle (20 millions) est insuffisante pour permettre le financement d'un troisième site et c'est la raison pour laquelle il est nécessaire de la porter à 30 millions en modifiant l'article 27 al. 1 des statuts.

Ces modifications ont été approuvées par l'assemblée des délégués des communes de la Broye le 2 décembre 2015. Comme elles sont essentielles, elles doivent donc être soumises aux législatifs des communes de l'association et approuvées par les trois quarts des communes, dont la population légale doit être en outre supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'association (art. 113 al. 1 LCo).

Le Conseil communal recommande d'accepter la modification des articles 3, 25 et 27 al. 1 des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée approuve, à l'unanimité, la modification des articles 3, 25 et 27 al. 1 des statuts de l'Association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos.

4. Mode de convocation des assemblées communales pour la période 2016-2021

La loi sur les communes (LCo), art. 12, stipule que l'assemblée communale est convoquée par un avis dans la Feuille officielle, par un affichage au pilier public, ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire tous ménages ou d'une convocation individuelle.

L'assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, le mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tous ménages).

Le Conseil communal propose à l'assemblée de maintenir le mode de convocation actuel soit la convocation par la Feuille officielle, par un affichage au pilier public et par une circulaire tous ménages.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée accepte, à l'unanimité, cette proposition.

5. Election de la commission financière pour la période 2016-2021

La loi sur les communes (LCo) règle la désignation et les compétences de la commission financière. Selon les articles 96 et suivants, l'assemblée communale élit une commission financière d'au moins 3 membres. Ils sont choisis parmi les citoyens actifs de la commune et sont élus pour toute la période administrative.

Le Conseil communal propose la constitution d'une commission à 5 membres pour laquelle les personnes suivantes ont manifesté leur intérêt :

Mme Ruth Bangerter
Mme Nicole Grin
Mme Annelise Volery
M. Pierre Pachoud
M. Vincent Schmid

Aucune autre proposition n'étant faite, l'assemblée élit, à l'unanimité, les personnes proposées.

6. Election de la commission d'aménagement pour la période 2016-2021

La loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATeC), art. 36, oblige la constitution d'une commission d'aménagement qui appuie le Conseil communal dans l'élaboration du plan d'aménagement local (PAL) et l'application de celui-ci. La même loi précise que la commission doit être composée d'au moins 5 membres, dont la majorité est désignée par l'assemblée communale.

Le Conseil communal propose la constitution d'une commission à 7 membres pour laquelle les personnes suivantes ont manifesté leur intérêt :

M. Georges Baeriswyl
M. Pierre Bondallaz
M. Frédéric Fasel
M. Jean-Marc Volery

Pour sa représentation, le Conseil communal a désigné les conseillers suivants :
MM. Patrik Fehlmann, Fabrice Maendly et Cédric Péclard

M. Hubert Pidoux se pose la question de savoir si les règles concernant la récusation sont respectées.

M. le Président répond par l'affirmative.

Aucune autre proposition n'étant faite, l'assemblée élit, à l'unanimité, les personnes proposées.

7. Election de la commission des naturalisations pour la période 2016-2021

La loi fribourgeoise sur le droit de cité, art. 34, oblige la constitution d'une commission des naturalisations composée de 5 à 11 membres. Ils sont choisis parmi les citoyens actifs domiciliés dans la commune et sont élus pour toute la période administrative. Cette commission entendra les candidats et émettra un préavis à l'intention du Conseil communal.

Le Conseil communal propose la constitution d'une commission à 5 membres pour laquelle les personnes suivantes ont manifesté leur intérêt :

Mme Josette Grognez
M. Nicolas Egger
M. Jean Juon
M. Alain Klaus
M. André Michel

Aucune autre proposition n'étant faite, l'assemblée élit, à l'unanimité, les personnes proposées.

8. Octroi au Conseil communal d'une délégation de compétence pour transactions immobilières avec limite à Fr. 150'000.- par objet pour la période 2016-2021

Le Conseil communal demande à l'assemblée l'octroi d'une délégation de compétence de Fr. 150'000.- afin de pouvoir traiter directement les transactions immobilières (achats et ventes) sans avoir à convoquer l'assemblée communale lors de chaque transaction.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée octroie, à l'unanimité, une délégation de compétence au Conseil communal pour transactions immobilières avec limite à Fr. 150'000.- par objet.

9. Divers

M. le Président ouvre la discussion et donne la parole aux citoyens présents.

M. Hubert Pidoux revient sur le dossier du chemin piétonnier de la Léchère pour lequel un montant de Fr. 70'000.- a été voté le 24 avril 2007. Il souhaite savoir si l'on parle de chemin ou de sentier de même ce qu'il a été décidé.

M. le Président répond qu'il n'y a aucune différence entre ces deux genres d'objet. Le but principal est la réalisation d'un cheminement sécurisé notamment pour les enfants. Il précise que la parcelle sur laquelle est prévu ce chemin fait partie du plan directeur communal sans toutefois être affectée à la zone à bâtir. Le propriétaire est favorable à la réalisation de ce chemin pour autant que sa parcelle soit en zone à bâtir. Vu le moratoire imposé sur les zones à bâtir jusqu'à fin 2018, il n'est pour l'heure pas possible de l'affecter à la zone à bâtir.

M. Hubert Pidoux ne comprend alors pas pourquoi l'option de réaliser ce chemin en bordure de route communale n'est pas choisie.

M. le Président répond que la meilleure solution est celle prévue sur la parcelle envisagée en futur développement. En effet, la construction du chemin en bordure de route communale amènerait à la démolition d'un mur qui empêcherait l'accès au hangar situé sur la butte.

M. Clément Leu souligne que si ce terrain ne passe jamais en zone à bâtir et que le propriétaire refuse toujours le passage, il faudra procéder à une expropriation.

M. le Président indique que le jour où le Conseil communal aura la certitude que ce terrain ne pourra pas être affecté à la zone à bâtir, une nouvelle discussion devra être engagée avec le propriétaire pour trouver un compromis à ce sujet. Il précise qu'une procédure d'expropriation ne serait engagée qu'en ultime recours.

M. Laurent Egger demande la situation actuelle de l'étude sur la sécurisation routière de la commune.

M. le Président informe que ce dossier bute sur certaines conditions émises par le Service de la mobilité mais qu'il sera réactualisé. Il précise notamment que le Service de la mobilité refuse le déplacement du panneau de limitation 50 km/h situé sur la route de Vesin vers l'entrée du village de Montet pour des questions de périmètre pas assez bâti.

M. Laurent Egger demande que des explications soient fournies à l'assemblée concernant la mise en place du Conseil des parents en lieu et place de la Commission scolaire ceci dans le cadre de l'introduction de la nouvelle loi scolaire.

M. Patrik Fehlmann explique que la Commission scolaire va disparaître et être remplacée par le Conseil des parents dès la rentrée scolaire 2016/2017. Le Conseil des parents n'aura plus les mêmes compétences exécutives et administratives que la Commission scolaire lesquelles seront reprises par les Conseils communaux. Le Conseil des parents aura pour but principal l'organisation des activités extrascolaires (lotos, camp de ski, clôture scolaire, etc). Il sera nommé par les Conseils communaux et sera formé de 4 personnes de Les Montets, 2 de Nuvilly, un conseiller communal de chaque commune, du

responsable d'établissement et d'un représentant des enseignants soit au total 10 personnes.

M. Clément Leu se renseigne sur les projets du Conseil communal durant cette législature.

M. le Président répond que pour l'heure le nouveau Conseil communal n'a pas concrètement discuté du programme de la législature vu le peu de temps écoulé depuis l'assermentation des nouveaux élus. Il précise toutefois que certains règlements communaux devront être revus (scolaire, service des eaux, évacuation des eaux, etc).

Mme Heidi Aregger s'interroge sur le chantier du quartier des Champs-Montants à Montet qui est arrêté depuis un certain temps déjà.

M. le Président explique que le Conseil communal n'a pas de nouvelles à ce sujet. Il est toutefois précisé que les travaux ont été arrêtés du fait du retrait au dernier moment de l'acquéreur du projet.

M. Bernard Berchier recommande aux membres présents à cette assemblée de se rendre à la journée Forêt ouverte du samedi 11 juin prochain qui aura lieu à la cabane du Moto-Club à Aumont.

Mme Christiane Banderet invite également les membres présents à cette assemblée à participer à la Fête villageoise de Frasses qui aura lieu les 1-2-3 juillet prochain avec marché le samedi.

M. Dany Santos revient sur sa demande d'augmenter les horaires d'ouverture de la déchetterie ou prévoir un jour supplémentaire durant la semaine.

M. le Président informe que le Conseil communal a analysé ce dossier et qu'il a été constaté que les heures actuelles ne sont pas complètement remplies surtout le mercredi. Il a donc été décidé de ne rien changer pour l'instant.

M. Dany Santos pense qu'il faudrait peut-être repousser l'heure d'ouverture du mercredi.

M. le Président répond que le Conseil communal va analyser cette proposition.

M. Jacques Monneron s'interroge sur le contrôle qui est effectué par la commune à l'ancienne déchetterie de Montet notamment sur l'endroit servant à l'entreposage des branches Il pense que des entreprises extérieures à la commune l'utilisent sans autorisation.

M. Laurent Egger confirme ces propos. Il ajoute que la société de Jeunesse de Montet-Frasses a également entreposé des sacs poubelles à cet endroit.

M. le Président répond que le Conseil communal va faire nécessaire à ce sujet.

M. Jacques Rey ajoute que l'idéal serait d'instaurer des heures d'ouverture comme pour la déchetterie mais que cela est compliqué à mettre en place. Il indique aussi que la société de Jeunesse de Montet-Frasses va nettoyer cet endroit début juin.

M. Jacques Monneron indique qu'un élévateur abandonné est entreposé depuis un certain temps sur la place de parking du terrain de football de Montet.

M. le Président en prend note et informe qu'il sera procédé à son évacuation.

La parole n'étant plus demandée, et avant de clore cette assemblée, M. le Président remercie ses collègues du Conseil communal, particulièrement les nouveaux élus, qui se sont engagés dans cette fonction. Il souligne la bonne ambiance qui règne dans le cadre du Conseil.

Ses derniers remerciements vont aux deux conseillères qui ont décidé de ne pas briguer un nouveau mandat au sein du Conseil communal vu leur situation. Un grand merci à Béatrice et Dorine qui ont beaucoup apporté à la commune de part leurs compétences et leur bonne humeur. Elles ont notamment contribué activement à la mise en place de l'accueil extrascolaire de la commune.

Il remercie également les citoyennes et citoyens présents pour le temps et l'intérêt consacré à la commune

L'assemblée est levée à 21h et tous les participants sont invités à partager le verre de l'amitié accompagné de la traditionnelle pizza.

Le Président

Le Secrétaire

C. Péclard

D. Fasel